

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

22 Janvier 2025 à 20H30
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurence BONNASSIEUX.

Présents : Laurence BONNASSIEUX – Nicole SUDRE – Corinne BERBIGIER – Violette SIGUIER – Geneviève BOUTIE – Pauline VARO – Dominique RAMUSCELLO

Excusés : Thierry BARDOU- Dorothée COUTZAC – Meryl BERGAUD – Samya MARTI

Date de convocation : 14 janvier 2025

Secrétaire de séance : Mme Pauline VARO

Le procès-verbal du 12 décembre 2024 a été validé à l'unanimité.

Délibération 2025-1 : Demande aide classe de neige

Mme BONNASSIEUX présente au CCAS une demande d'aide d'une famille dont l'enfant participe au séjour classe de neige organisé par l'école.

Cette demande concerne la famille _____ domiciliée _____ à Lautrec pour l'enfant _____.

Cette famille rencontre des difficultés financières importantes et n'est pas en mesure de régler la facture du séjour classe de neige qui s'élève à 200€.

Après examen du dossier et au vue de la situation financière de cette famille, Mme BONNASSIEUX propose aux membres de l'assemblée le versement d'une participation de 150€.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité :

- décide d'octroyer une participation de 150€ au séjour de l'enfant
- dit que cette participation sera versée directement à l'école via l'USEP

Délibération 2025- : Demande aide classe de neige

Mme BONNASSIEUX présente au CCAS une demande d'aide d'une famille dont _____ enfants participent au séjour classe de neige organisé par l'école.

Cette demande concerne la famille _____ domiciliée _____ pour l'enfant _____.

Cette famille rencontre des difficultés financières importantes et n'est pas en mesure de régler les factures du séjour classe de neige qui s'élèvent à 400€.

Après examen du dossier et au vue de la situation financière de cette famille, Mme BONNASSIEUX propose aux membres de l'assemblée le versement d'une participation de 150€ afin de compléter l'aide de 200 € obtenue d'un fond social de l'école.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité :

- décide d'octroyer une participation de _____ pour les séjours des enfants _____ et _____
- dit que cette participation sera versée directement à l'école via l'USEP

Questions diverses

✚ Mise en place d'un atelier mémoire avec Mme GARDIES

Mme BONNASSIEUX revient sur la demande de Mme GARDIES qui a sollicité le CCAS pour la mise en place d'atelier mémoire.

Mme BONNASSIEUX informe qu'elle a rencontré cette personne. Son projet est très intéressant pour les familles mais elle rappelle que son activité n'est pas reconnue par l'ARS.

Mme BONNASSIEUX rajoute que des activités de ce type ne se font plus aux Quiétudes et qu'il n'y a rien sur le secteur.

Elle précise que Mme GARDIES travaille avec le France Service de Puylaurens.

M.RAMUSCELLO indique que de tels ateliers se font à la Maison de Santé de Réalmont avec des professionnels de santé et ils sont financés par l'ARS.

Mme BONNASSIEUX rajoute que cela est délicat qu'un tel projet soit porté par le CCAS car non reconnu par les autorités sanitaires. Elle rajoute qu'en passant par le CCAS ou la Mairie, Mme GARDIES pourrait bénéficier de subvention.

M.RAMUSCELLO rajoute que le CCAS n'est pas structuré pour ce genre d'action (pas de local, pas d'agent ...).

Les membres souhaitent que Mme GARDIES leur communique son projet afin de connaître concrètement son souhait et ce qu'elle attend du CCAS.

✚ Bilan repas des aînés

Mme BONNASSIEUX fait un retour du repas des aînés qui a eu le samedi 7 décembre. Le bilan est très positif. 58 personnes ont participé.

Le repas était très bon et la chorale a beaucoup plu.

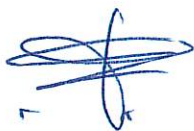
Si le repas est reconduit, elle précise que la communication devra être faite un peu plus tôt.

Mme BONNASSIEUX soumet l'idée de délocaliser le repas dans la salle du traiteur Viaule afin de ne pas être limité dans le nombre de participant.

Séance levée à 21h30

La vice-présidence

Mme BONNASSIEUX Laurence



La secrétaire

Mme Pauline VARO

